

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2013/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-41**

**Objet : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.**

**Rapporteur: M. SCUDERI**

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les initiatives de six associations en leur accordant des subventions pour un montant total de 51 250 €.

**1. Soutien aux associations conventionnées**

Depuis 15 ans, l'association **Pushing** œuvre à Metz dans le champ de la prévention des risques en milieu festif et des conduites addictives. S'appuyant sur un vaste programme pédagogique en partenariat avec les institutions, elle a développé en outre des compétences en matière d'animation de réseau, d'intervention socioéducative et d'organisation de manifestations. L'association participe aux actions du collectif des Energies Urbaines de Metz et en est devenue un élément moteur depuis plus de deux ans. Elle assure ainsi en son sein la coordination administrative et technique des projets, et a permis, par son engagement, le développement d'échanges transfrontaliers sur la base des arts et sports urbains. L'association Pushing poursuit en outre la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques autour de la Bande Dessinée et du dijing dans les centres sociaux de la ville et prolonge ceux-ci dans le cadre de l'Animation Estivale. Attachée aux notions de convivialité et de partenariat, l'association vise à prévenir les risques liés aux conduites addictives, à promouvoir l'initiative et l'engagement citoyens par le biais des arts et des sports urbains, à contribuer au resserrement du lien social et à l'animation du territoire. Pushing bénéficie d'un conventionnement socioéducatif avec la Ville de Metz depuis 2010 et il est proposé dans ce cadre de soutenir le développement de son projet et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de **17 000 €**.

La **Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud** sollicite une avance à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera allouée au titre de la mise en place de son projet éducatif sur le secteur de Metz Sud. Cette association, qui mène une action d'éducation populaire importante sur le quartier au bénéfice de plus de 850 adhérents, doit en effet faire face à une difficulté de trésorerie conjoncturelle compte tenu notamment de primes à verser suite à deux départs en retraite et d'une baisse significative de la ligne « aide à l'emploi » dans ses recettes. Elle a pris des mesures, validées lors de son dernier Conseil d'Administration, permettant de se diriger vers un retour rapide à l'équilibre. Ces mesures correctives n'auront cependant des effets qu'à compter de 2014, c'est pourquoi l'Association sollicite le soutien de la Ville. Aussi, il est proposé d'accorder une avance à valoir sur la subvention de fonctionnement de **30 000 €**, à déduire des prochaines subventions de fonctionnement 2015, 2016 et 2017 qui lui seront attribuées, au titre de la mise en place de son projet éducatif. Ce versement donnera lieu à la signature d'un avenant à la convention initiale portant la durée du conventionnement à cinq ans.

## **2. Financement de projets socio-éducatifs**

L'Association **Centre Culturel d'Anatolie** inscrit son action socioéducative sur le territoire des Hauts de Blémont. Soucieuse de la valorisation des personnes et de leurs compétences, l'association met en œuvre un projet de Banque de Temps qui repose sur un système d'échanges de services et de savoirs. L'objectif est triple : valoriser les échanges et donc la notion de solidarité, valoriser l'utilité sociale et donc ici les compétences de chacun, et enfin créer un réseau solidaire de services à la personne. L'action repose sur le principe de services réalisés mesurables en unité de temps « offert » et de temps « reçus ». Ces services doivent demeurer non répétitifs, de courte durée et réalisés de particulier à particulier. Partant du principe que chacun est en mesure de présenter des compétences et/ou savoirs, la Banque de Temps doit permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi et socialement isolées de regagner confiance et estime de soi ainsi que de se reconstruire une sphère sociale valorisante. Ce projet permet en outre de créer une dynamique sociale au sein du quartier en mettant les personnes en relation. Une fois le réseau constitué, celui-ci pourra par ailleurs s'ouvrir à d'autres réseaux similaires afin de faciliter la mixité sociale et d'élargir le champ des services et savoirs disponibles. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 24 500 €. L'association bénéficie à ce titre de fonds européens à hauteur de 20 000 €, l'autofinancement représentant 2 500 €. Il est proposé d'attribuer au Centre Culturel d'Anatolie une subvention de **2 000 €**.

## **3. Financement de matériel pédagogique**

Il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels nécessaires au développement des activités du Centre du Petit Bois : acquisition de 5 machines à coudre pour la mise en place d'une activité couture, achat de tables et de chaises pour les différents accueils, achat d'un billard et d'un baby-foot pour dynamiser les activités adolescents ; remplacement d'un appareil de cuisson. L'acquisition de ce matériel est conjointement financé par la CAF à hauteur de 6056 €, et par le Conseil Général à hauteur de 1010 €. Il est proposé d'accorder au **Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny** une subvention de **2 250 €** sur un budget global de 10 387 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**CONSIDERANT** la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**D'accorder les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **51 250 €**, soit un solde à verser de **48 750 €** compte tenu de l'avance accordée au Conseil Municipal de décembre 2012 pour l'Association Pushing :

**Au titre du conventionnement :**

- Pushing	14 500 €
	<i>(17 000 € - 2 500 € déjà versés)</i>
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	30 000 €

**Au titre de l'action socioéducative :**

- Centre Culturel d'Anatolie	2 000 €
------------------------------	---------

**Au titre de l'aide à l'investissement :**

- Subvention matériel pédagogique Centre Petit Bois	2 250 €
---	---------

La dépense totale s'élève à **48 750 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées et à percevoir les subventions auxquelles la Ville pourrait prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38    Absents : 17    Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**